



Paris, le 12 décembre 2018

Monsieur Jean-Michel BLANQUER

Ministre de l'Éducation nationale

110 rue de Grenelle

75357 Paris 07 SP

Objet : Inclusion, CAPPEI

Monsieur le Ministre,

Alors que s'ouvre la concertation sur l'école inclusive, nous souhaitons par la présente attirer votre attention sur la formation et la mobilité des personnels des enseignements spécialisés en charge des enseignements adaptés et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Ces personnels travaillent dans les ULIS, les RASED, les SEGPA-EREA, les ESMS, en milieu pénitentiaire, sont référents handicap etc... Ils mettent en œuvre au quotidien l'inclusion des élèves en situation de handicap dans différentes catégories d'établissements et pratiquent l'adaptation scolaire pour enseigner aux élèves en grandes difficultés scolaires. Leur qualification repose sur la récente certification CAPPEI (Certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) mise en place depuis septembre 2017.

Cette certification a ceci de particulier qu'elle concerne différents corps : professeurs des écoles, certifiés, agrégés, professeurs d'éducation physique et sportive, professeurs des lycées professionnels. De ce fait, elle pose des questions inédites concernant la gestion des personnels.

Un travail est en cours entre les organisations syndicales et la DGRH.
Vous trouverez ci-joint notre contribution.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Francette POPINEAU

Co-Secrétaire Générale
SNUipp-FSU

Frédérique ROLET

Secrétaire Générale
SNES-FSU

Benoît HUBERT

Secrétaire Général SNEP-FSU

Sigrid GERARDIN

Co-Secrétaire Générale
SNUeP-FSU

Paul DEVIN

Secrétaire Général
SNPI-FSU

CC : Edouard GEFFRAY, Directeur Général des Ressources Humaines